

REVUE BIMESTRIELLE

CENTRE D'INFORMATION
ET D'ÉTUDES
SUR LES MIGRATIONS
INTERNATIONALES

MIGRATIONS

SOCIÉTÉ



Kurdes
P. 41

CIEMI

**Chrétiens
et immigrés**

**Intermédiaires culturels :
le champ religieux**

Séminaire organisé par le CIEMI
octobre 1993 - mars 1994

Vol. 6, n° 33-34
mai-août 1994



LES RÉFUGIÉS KURDES D'IRAK EN FRANCE

Réussite ou échec d'une intégration maîtrisée ?

« Là, où nous étions dans notre village, nous avions une petite propriété. Il ne nous manquait rien. Les arbres étaient pleins de fruits, il y avait des sources. Les fleurs parfumaient l'air, le bruit des ruisseaux nous berçait, l'eau était froide et limpide ; nous étions heureux et maîtres chez nous. Hélas, Saddam nous a envoyé des bombes chimiques ; tout a été détruit et nous avons pris le chemin de l'exil. Notre grand espoir est, qu'un jour, Saddam meure et que nous puissions retourner dans notre Kurdistan » (1).

Après plusieurs années en France, les réfugiés kurdes, rescapés des bombardements chimiques en Irak, vivent toujours avec la nostalgie de leur pays. A la différence des 25 000 réfugiés politiques kurdes irakiens installés en Europe, aux États-Unis, au Canada et en Australie, ces réfugiés sont issus, dans leur majorité, du milieu rural. Ils sont arrivés en France dans le cadre d'un programme d'accueil décidé par le gouvernement français. Comment vivent-ils quotidiennement en France ? Sont-ils parvenus à s'adapter à leur nouvelle terre d'accueil ? C'est au travers de la vie de certains de ces réfugiés installés à Albi que sera étudié le problème de l'intégration des Kurdes d'Irak en France. Toutefois, les Kurdes d'Irak ne représentent en France et en Europe qu'une petite fraction de la population kurde installée à l'étranger. Pour inscrire notre étude dans le cadre général de cette population, nous en donnons, d'abord, un aperçu global.

LA POPULATION KURDE

Formant une population de 25 à 30 millions, les Kurdes vivent au Kurdistan, région montagneuse d'une superficie de

(1) Paroles d'une des réfugiés kurdes arrivée en France en 1990.

500 000 km², s'étendant de la Mer Noire, au nord, jusqu'aux steppes de la Mésopotamie, au sud. Partagés entre la Turquie, l'Iran, l'Irak, la Syrie et les Républiques d'Azerbaïdjan, d'Arménie, de Turkménistan et de la Géorgie, en ex-Union-Soviétique, les Kurdes ont rarement connu la paix et le calme dans leur histoire (2). Trouvant menaçantes les revendications culturelles et nationales des Kurdes, les gouvernements de ces pays n'hésitent pas à recourir à tous les moyens pour s'opposer à leurs aspirations.

• La diaspora

De nos jours, plus d'un tiers du peuple kurde est constitué de réfugiés politiques et économiques, de personnes déportées, déplacées ou dispersées à travers le monde. Les premiers arrivés en Occident étaient des persécutés politiques, des notables, des gens aisés et cultivés, suivis ensuite par une vague d'immigrants plus pauvres qui a pris de l'ampleur à partir du milieu des années 70.

Il existe une importante diaspora en Europe occidentale, 750 000 à 800 000 personnes, dont 75 à 80 000 en France. Parmi ces Kurdes, plus de 90 % sont originaires de Turquie, dont 15 000 à 20 000 réfugiés politiques. Les 10 % restant sont originaires d'Irak, d'Iran, et de Syrie (3). Environ 1/3 de ces Kurdes résident dans la région parisienne. Une communauté est présente également en Alsace et en Normandie, dans le Nord et dans le Massif central.



La diaspora kurde en Occident

Allemagne	500 000	Suède	20 000
France	80 000	États-Unis	15 000
Grande-Bretagne	20 000	Autriche	10 000
Belgique	15 000	Canada	10 000
Pays-Bas	25 000	Norvège	2 500
Suisse	35 000	Grèce	5 000
Danemark	11 000	Chypre	5 000

Source : Institut kurde de Paris.

(2) La population kurde est estimée entre 25 à 30 millions de personnes ; on compte environ 12 à 15 millions de Kurdes en Turquie, soit près de 25 % de la population totale ; 4 à 5 millions en Irak, soit 28 % de la population de l'Irak ; 6 à 7 millions en Iran et 1 500 000 en Syrie. Il existe une communauté kurde de 600 000 à 800 000 personnes en ex-Union-Soviétique, dans les quatre Républiques d'Azerbaïdjan, d'Arménie, de Turkménistan et de Géorgie, ainsi qu'en Asie centrale. Au Liban il existe également une communauté kurde estimée à 100 000 personnes.

(3) Faute de statistiques officielles, nos chiffres sont approximatifs.

L'ARRIVÉE DES RÉFUGIÉS KURDES D'IRAK EN FRANCE

A la suite des bombardements chimiques de l'armée irakienne, à la fin d'avril 1988, environ 100 000 réfugiés sont passés en Turquie ; devant l'attitude hostile des autorités turques, 50 000 d'entre eux sont repartis en Iran. Au bout de quelques mois, devant les conditions difficiles en Turquie, environ 15 000 autres ont regagné l'Iran. Il restait donc quelque 35 000 réfugiés, répartis en trois camps d'accueil : 17 000 à Kiziltepe (Mardin), 12 à 13 000 à Diyarbakir et 5 à 6 000 à Mush.

Les Kurdes y vivaient sous des tentes entourées de barbelés, dans des conditions humaines et sanitaires précaires (pénurie de nourriture, manque d'hygiène, manque d'eau, etc.). A la suite d'une décision politique du gouvernement français, et après une visite de Mme Mitterrand dans les camps en Turquie, la France décide d'accueillir quelques centaines d'entre eux sur la base du volontariat.

Après l'arrivée des 339 Kurdes, en août 1989, à Bourg Lastic, la France décide d'accueillir de nouvelles familles kurdes. Le choix portait, en priorité, sur des familles nombreuses. Le but était, d'une part, de sauver les enfants dont la vie était le plus menacée dans les camps (pénurie d'alimentation, maladies, etc.) ; d'autre part, de faciliter l'intégration des familles par le biais des enfants, ceux-ci étant considérés comme ayant une capacité d'adaptation et d'intégration plus forte. Installées dans un centre d'hébergement à Piriac-sur-Mer (CPH), au village de vacance du Moulin de Praillane, en Loire Atlantique, ces familles devaient rester à la charge de l'État pendant six mois, répartis ainsi :

- un accueil de trois mois au CPH du Moulin de Praillane à Piriac-sur-Mer. Ce séjour devait les préparer à s'intégrer plus facilement à la société française ;
- à l'issue du séjour à Piriac, installation du réfugié dans une commune volontaire pour accueillir le bénéficiaire et sa famille, et offrant les conditions nécessaires à leur insertion.

Le ministère des Affaires étrangères et le ministère des Affaires sociales étaient chargés de l'exécution de ce programme d'insertion.



L'ORIGINE SOCIOCULTURELLE DES RÉFUGIÉS KURDES ARRIVÉS A PIRIAC

Sur les 205 personnes arrivées à Piriac-sur-Mer, on en compte 149 de moins de dix-sept ans et 56 de vingt-cinq à soixante-sept ans, dont 29 femmes et 27 hommes. Tous sont originaires de Badinan, région située au nord de l'Irak, le long de la frontière turque, gazée entre août et septembre 1988 par l'Irak. La plupart venait des villages situés aux alentours de trois villes : Amédie, Dohok et Zakho. 30 % d'entre eux étaient installés en ville pour des raisons économiques.

Les habitants du Badinan, région montagneuse, vivaient de l'élevage, de l'agriculture et de la culture des céréales et du tabac. Cette région est restée culturellement plus traditionnelle que le reste du Kurdistan irakien. Ces Kurdes parlent le badinani, branche de kurmandji (4), écrit en caractère kurdo-arabe. Ils sont de confession musulmane chaféite.

Parmi les hommes arrivés en France, on compte dix agriculteurs, deux employés du secteur para-médical, un électricien, quatre ouvriers, un cuisinier, un chauffeur de poids lourd et un instituteur ; les autres étaient dans le maquis. La majorité avait fait des études primaires et connaissait les langues kurde et arabe ; trois d'entre eux connaissaient aussi l'anglais. Les femmes ne parlaient que la langue kurde et seules trois d'entre elles avaient fait des études primaires. Toutes ces familles avaient vécu le même drame : quitter les villages gazés avec des proches ayant pu être rassemblés, fuir en Turquie après trois à quatre jours de marche sous les bombardements.



LA PREMIÈRE PHASE D'ADAPTATION ET D'INSERTION

• A Piriac

Lors de leur arrivée à Piriac, aucune famille n'envisageait de s'installer définitivement en France. La France, « *ce beau pays démocratique* », n'était qu'un lieu de « *passage* ». Comme nous l'avons déjà mentionné, ces réfugiés sont en majorité issus du milieu rural et très attachés à leur pays natal. Durant leur séjour à Piriac (3 à 4 mois), les Kurdes avaient encore

(4) La langue kurde est une langue indo-européenne appartenant au groupe nord-occidental des langues irano-aryennes. La langue kurde n'a jamais eu l'occasion de s'unifier et ses dialectes sont généralement répartis en quatre groupes assez apparentés entre eux. Les deux principaux sont le kurmandji et le sorani. Le groupe le plus important, par le nombre de ses locuteurs, est le kurde septentrional, communément appelé kurmandji. Il est parlé par les Kurdes vivant en Turquie, en Syrie, dans l'ex-URSS, et par une petite partie des Kurdes d'Iran et d'Irak.

une idée vague de la vie en France et vivaient toujours dans les souvenirs des beaux jours passés au Kurdistan. Ce séjour leur a surtout servi à se familiariser avec la langue française et à régulariser leur situation administrative à l'aide de l'équipe sociale (carte de réfugié, carte de résidence, allocations familiales, etc.). L'apprentissage de la langue française s'est fait de manière différente selon le niveau culturel des Kurdes, certains se débrouillant mieux que d'autres. Ces familles devaient ensuite être dispersées dans différentes villes de France. Une question surgit alors : cette dispersion va-t-elle faciliter leur intégration ?

A Piriac, l'équipe sociale pensait plutôt que le regroupement de ces familles dans une même ville ne pourrait que ralentir leur intégration dans la société française. Comme preuve, elle donnait l'exemple des familles qui, dans le centre de Piriac, ne faisaient pas l'effort attendu pour apprendre la langue française et s'appuyaient uniquement sur l'aide des autres familles kurdes. Selon l'équipe, il fallait envoyer chaque famille dans une ville différente pour les obliger à se « débrouiller » et à apprendre la langue française.



C'est ce qui arriva pour une jeune femme veuve : mère de cinq enfants, elle avait une situation particulière. Venue sans être accompagnée d'un adulte de sa famille, elle dépendait toujours des autres pour sa vie quotidienne à Piriac (retirer son argent, faire des achats, etc.) ; comme si tout le groupe avait une responsabilité particulière envers elle et ses enfants. Selon les traditions kurdes, une femme ayant des enfants et qui perd son mari est en général prise en charge par sa belle famille ; celle-ci considère les enfants comme ses propres descendants et préfère les élever sous sa propre responsabilité. En l'absence de la belle-famille, la responsabilité est confiée à toute la communauté qui doit veiller sur elle et sur ses enfants. Cette jeune femme, avec ses enfants, fut envoyée dans un centre spécial pour femmes seules, situé à Albertville, afin d'apprendre à vivre de manière autonome, sans être dépendante des autres. Durant son séjour, de plusieurs mois, à Albertville, elle ne cessait de réclamer son retour à Piriac pour être avec les autres familles kurdes. D'après les responsables du foyer d'Albertville, dès son arrivée elle s'était renfermée sur elle-même et se sentait complètement perdue. Finalement, après quelques mois, elle fut transférée avec ses enfants dans une autre ville où se trouvaient d'autres familles kurdes. Bien entendu, il ne faut pas généraliser ce cas particulier pour refuter l'hypothèse selon laquelle la dispersion des familles les encouragerait à s'adapter plus facilement à la vie française. Ce débat restera ouvert.

• A Albi

A Albi, huit familles sont arrivées successivement. D'autres Kurdes y vivaient déjà, venus par leurs propres moyens, qui s'étaient installés depuis plusieurs années dans la ville. La présence d'une équipe sociale expérimentée et l'assistance des autres Kurdes vivant à Albi ont facilité l'adaptation de ces familles à leur nouvelle vie.

L'accueil fut chaleureux et bien préparé. Tous les logements furent nettoyés et meublés avant l'arrivée des familles. Le choix des logements, selon les disponibilités, se porta vers des pavillons avec jardin : cela convenait mieux aux familles kurdes qui n'avaient pas l'habitude de vivre dans des petits appartements. Les Kurdes qui craignaient de se trouver seuls dans une ville où personne ne les comprendrait — ils trouvaient encore insuffisante leur maîtrise de la langue française — furent rassurés par la présence de leurs compatriotes qui connaissaient la langue et la culture françaises. Les familles kurdes voulaient surtout se renseigner sur les manières et les coutumes des Français. La confiance que les nouveaux venus accordaient à leur équipe d'encadrement et la solidarité qu'ils trouvaient auprès de leurs compatriotes les mettaient à l'aise.



DE L'INSTALLATION PROVISOIRE À UNE ÉBAUCHE D'INTÉGRATION

Cependant, après un an de vie à Albi, les Kurdes vivaient encore dans un espoir du retour. Cet espoir, qu'il soit réel ou mythique, repoussé à chaque fois à plus tard, joua un rôle important dans leur manière de vivre. Se jugeant de passage, les Kurdes n'investissaient pas dans leur logement et dans leur vie en France. Cela se remarquait tout de suite dans l'aménagement de l'espace de leur habitat et à la manière de le meubler (il faut noter que cette enquête a été effectuée au début de leur séjour à Albi).

A l'intérieur, la majorité des femmes kurdes portait des vêtements kurdes, mais pour sortir de la maison, elles s'habillaient à l'européenne. Leur choix se portait plutôt vers des jupes ou des robes longues, avec des chemises à manches longues. Les jeunes filles, à l'exception des fêtes kurdes, portaient, le plus souvent, des vêtements européens, sans se soucier, comme leur mère, d'être « bien couvertes ». Elles trouvaient que leurs vêtements kurdes, bien que jolis, n'étaient pas très pratiques à porter ! Femmes et hommes affirmaient qu'ils ne désiraient pas se faire remarquer en public et qu'ils ne voulaient pas se différencier du reste de la population française : « *On est en France, alors on respecte leurs coutumes* ».

Ces changements furent moins perceptibles dans leur alimentation. Tous préparaient des repas kurdes ; certains, à l'aide de leur four, préparaient du pain traditionnel (pain plat). Ils achetaient rarement de la viande dans les magasins : plusieurs familles achetaient ensemble un mouton qu'ils tuaient à la manière musulmane. Cela était meilleur marché et leur permettait de respecter les lois islamiques. Par contre, on constate des changements dans la façon de préparer et de prendre les repas. On utilise dorénavant de moins en moins de matière grasse — le repas gras procurait beaucoup d'énergie pour les travaux dans les champs au Kurdistan — et, bien entendu, un repas gras n'a pas les mêmes utilités dans une ville française. Pour les mêmes raisons le petit déjeuner, qui était un repas copieux et consistant, est devenu plus léger.

Bien que musulmans et, dans leur majorité, pratiquants, les Kurdes se montrent assez discrets dans leurs pratiques religieuses pour ne pas choquer et déranger leurs voisins. Il faut noter que, au Kurdistan, les Kurdes cohabitaient avec des populations chrétiennes ou avec d'autres minorités religieuses et qu'ils avaient l'habitude de vivre avec des populations de coutumes différentes.

A l'inverse de la crainte exprimée, à savoir que le regroupement de ces familles entraînerait leur isolement par rapport à la population de la ville et entraverait leur intégration à la vie française, on constate que ces familles essayent toujours de communiquer avec leur entourage. D'après les coutumes kurdes, chaque fois qu'un étranger s'installe dans un village, les voisins préparent un repas et lui rendent visite le plus souvent possible pour qu'il ne se sente pas isolé et pour l'aider à se familiariser plus facilement avec son nouveau milieu. Ayant constaté que les relations de voisinage sont tout à fait différentes en France, les Kurdes ont essayé de faire les premiers pas pour communiquer. Ainsi, à leur arrivée, la plupart d'entre eux ont préparé des repas kurdes pour leurs voisins. De temps en temps ils les invitaient à prendre du thé chez eux.

Malgré plus d'un an de séjour en France, les relations de voisinage les choquent encore. Dans les villages du Kurdistan, les relations de voisinage et des familles sont très différentes. La vie privée et individuelle n'a pas le même sens qu'en France. Les réfugiés faisaient fréquemment des remarques sur ce sujet : « *Combien de temps peut-on vivre seul sans que l'on ait besoin de rencontrer d'autres personnes ? Nous devons nous voir tous les jours, nous demander des nouvelles et nous aider réciproquement dans les moments difficiles, sinon la vie n'a aucun sens* ». Voir des personnes âgées vivre seules, loin de leurs enfants, les choquait aussi ; jamais ils ne pourraient laisser leurs parents âgés seuls.



Le travail, pour les paysans kurdes, est un des piliers de la vie. L'un d'entre eux, tombant malade à Piriac (au début de leur arrivée en France), a expliqué ainsi sa maladie : « *Durant toute ma vie j'ai travaillé très dur. Jamais je n'ai été malade. Le travail apporte la santé. Là je ne sais rien de cette société et je ne fais rien, c'est pour cela que je suis tombé malade* ». Après un an de séjour à Albi, quelques-uns ont suivi des stages (apprentissage de la langue française, formation d'infirmier, stage à l'hôpital...), d'autres ont effectué des travaux temporaires (électricien, travaux saisonniers...), mais en général, ils vivaient de leurs allocations familiales. Justement, la présence d'un petit jardin, dans ces moments difficiles de chômage, montrait son utilité : on faisait du jardinage, on plantait différents légumes et on se réjouissait de la récolte ; certains d'entre eux étaient très doués pour donner vie à ces jardins auparavant délaissés.

Pour les enfants, la situation est différente. Dans leur majorité, ils suivent des cours à l'école. Dans certaines familles, les enfants parlent entre eux en langue française, les plus petits commencent même à parler à moitié kurde et à moitié français. La plupart de ces enfants ont des petits amis français et se sont adaptés à leur entourage.

Avec l'aide de l'équipe sociale, les Kurdes ont formé une association culturelle. Cette association les rend actifs et motivés. Ils organisent des conférences et des fêtes pour rencontrer la population française, pour faire connaître leur culture et leur histoire et pour parler de la cause de leur arrivée en France. Dans le but de transmettre leur culture d'origine, ils ont mis sur pied des cours de langue kurde. Le travail dans cette association les encourage à avoir plus de contact avec la société française et les empêche de se renfermer sur eux-mêmes. Ainsi, durant la fête du Nouvel An kurde — le *Nowrouz*, que les Kurdes fêtent le 21 mars — des changements furent apportés dans l'organisation et la préparation des repas : pour les Kurdes, un repas gras est un repas riche et succulent, alors que pour les Français il est lourd et difficile à digérer. Ainsi les Français n'avaient pas tellement apprécié le repas des fêtes kurdes de l'année précédente. Cette année, les Kurdes ont tenu compte du goût de leurs invités en leur servant des repas légers et ont servi à la manière française des repas kurdes : ils ont préparé un menu composé d'une entrée, d'un plat principal, d'un dessert et de thé. Il faut noter que chez les Kurdes on sert tout le repas en même temps, sans faire de distinction entre l'entrée, le plat principal et le dessert. En plus, ils ont servi du vin à toutes les tables.

Servant leurs invités en vêtement traditionnel et les invitant à participer à leurs chants et à leurs danses, les Kurdes ont



montré que l'on peut très bien garder son identité tout en s'intégrant à la nouvelle société. Bien entendu, il faut prendre l'intégration comme un processus d'adaptation réciproque, comme une volonté de vivre ensemble avec les différences culturelles.

PERSISTANCE D'UN ESPOIR DE RETOUR : MYTHE OU RÉALITÉ ?



On constate que les familles ayant un niveau d'instruction plus élevé (études, expérience de voyages, etc.) se sont adaptées plus rapidement à leur nouveau milieu. Leur cohabitation avec d'autres familles paysannes et analphabètes a joué un rôle positif pour ces dernières. Elles s'entraidaient pour surmonter les difficultés rencontrées.

Grâce à leur association, les Kurdes envoient de l'argent ou des médicaments par le biais des organisations humanitaires aux populations kurdes restées dans le pays. Malgré la familiarité avec leur milieu social et le mode de vie français, leur situation d'exilés et la persistance d'un espoir de retour au Kurdistan ralentissaient leur intégration à la société française.

Après la défaite de Saddam Hussein dans la guerre du Golfe et le soulèvement de mars 1991, les puissances occidentales coalisées décident de « protéger », au nord de l'Irak, une zone kurde autonome. C'est à l'ombre de ce protectorat que les nationalistes kurdes irakiens installent leur autorité en organisant des élections, le 19 mai 1992, pour élire un parlement de 105 députés et former ensuite un gouvernement de 15 ministres chargés d'administrer la région kurde libérée. La formation de ce Kurdistan autonome a renforcé l'espoir du retour au pays chez les réfugiés kurdes en France. Plusieurs chefs de familles sont rentrés pour visiter le Kurdistan autonome et libre du pouvoir de Saddam et revoir ainsi la famille restée au pays. Mais ils ne sont restés que quelques mois et ils sont rentrés en France. Bien qu'ils continuent fréquemment à se rendre au Kurdistan, leur séjour reste provisoire.

Les difficultés économiques et l'insécurité qui sévissent actuellement au Kurdistan irakien empêchent tout espoir d'une existence stable. Touché par un double embargo, celui de l'ONU, qui frappe l'ensemble de l'Irak, et celui de Bagdad, qui a retiré tous ses fonctionnaires et qui se refuse à fournir quoi que ce soit — salaires, matières premières, nourriture, etc. — à cette partie du territoire qui échappe à son autorité, le Kurdistan se trouve dans une situation économique difficile. A

ce jour, le Kurdistan libéré n'est reconnu officiellement par aucun pays occidental. « Protégés » par les armées occidentales installées à la frontière turco-irakienne, les Kurdes savent très bien que, une fois ces forces retirées, ils risquent d'être attaqués de nouveau par l'armée irakienne, avec le soutien plus au moins ouvert des États turc et iranien, qui voient d'un mauvais œil l'installation d'une zone autonome kurde à leurs frontières.

Les réfugiés kurdes en France, bien qu'ils désirent, au fond, rentrer au Kurdistan, hésitent à retourner dans cette situation instable et à mettre à nouveau leur famille sous les menaces du régime irakien et d'un nouvel exode. De plus, la situation économique au Kurdistan est très difficile. De France, ils peuvent au moins envoyer des aides à leurs familles restées au Kurdistan. Les réfugiés kurdes attendent donc qu'une situation plus stable prévale au Kurdistan pour pouvoir rentrer définitivement, car, en dépit de tout, ils espèrent encore un retour et vivent toujours avec la nostalgie de leur pays. Leur grand souci, en France, est l'avenir de leurs enfants : *« Peut-être vont-ils être plus heureux que nous, ils vont vivre dans la paix et la démocratie. Mais vont-ils oublier notre Kurdistan ? »*

La plupart des parents ont demandé des livres en kurde pour que leurs enfants puissent apprendre à lire en kurde et pour qu'ils n'oublient pas leur histoire et leur origine. Ils ne désirent pas perdre cette identité, même pour être à l'abri et vivre en paix. Tout au long de leur vie ils ont lutté pour la garder : *« Rien n'est plus douloureux pour ces vieux Kurdes en exil, que de voir mourir leur culture "en douceur" chez leurs petits-enfants qui grandissent en exil »*. Justement, l'existence d'une association kurde les rassurait un peu. Mais ces parents vont-ils arriver, avec l'aide de ces associations culturelles, à transmettre leur histoire et leur culture à leurs enfants ? L'avenir nous le montrera.

Chirine MOHSENI
DEA Ethnologie
Paris VII



INTERMÉDIAIRES CULTURELS :

Le champ religieux

Introduction

I. — Statut, rôle et formation de l'imam en France

II. — Le cadre et les ressources juridiques pour l'islam en France

**Séminaire organisé par le Centre d'Information
et d'Études sur les Migrations Internationales**

Octobre 1993 - mars 1994

INTRODUCTION

En 1992, le CIEMI a organisé un séminaire sur « *Les intermédiaires culturels* ». La revue *Migrations Société* en a publié les travaux dans le numéro 22-23, de juillet-août 1992. Il s'agit d'une étude concernant essentiellement la présence maghrébine en France : dans ce secteur limité, un certain nombre de situations ont été évoquées ou analysées, qui ont permis de faire ressortir des possibilités de médiation culturelle ou, au contraire, des obstacles et des résistances. Les intervenants ont fait part de leurs observations et réflexions à partir de la vie associative, de l'expression artistique, de l'expérience politique, d'échanges économiques et des médias. Au terme de ce séminaire, il apparut pertinent de poursuivre l'étude en prenant pour objet le champ religieux — en l'occurrence, musulman et chrétien — qui, à travers messages, fonctions et actions, est potentiellement fécond en médiation culturelle. Dans un temps où les identités religieuses se cherchent, s'affirment ou s'exacerbent, qu'en est-il d'une communication possible entre participants d'aires culturelles différentes dans le tissu social français ?

L'étude s'est concentrée, dans un premier temps, sur l'islam en France, avec une question centrale : les imams peuvent-ils, dans l'exercice de leurs propres fonctions, en France, être des intermédiaires culturels ?

Chargé de mettre en œuvre cette étude, un groupe de travail, qui s'est réuni de février à juillet 1993, a estimé convenable de mettre en lumière deux conditions préalables à une recherche sur un rôle médiateur possible des imams en France :

— une reconnaissance juridique et légale de l'islam et des imams, qui ne soit ni une réplique du statut de l'islam pendant la période coloniale ni un simple décalque du statut des religions juive et chrétienne ;

— une compétence accrue et, par conséquent, une formation des imams, à la hauteur de la fonction qui leur est attribuée dans l'islam, de l'attente religieuse de musulmans plus cultivés, et du milieu socio-culturel français dans lequel s'exerce cette fonction.

C'est dans cette perspective précise qu'ont été organisées les quatre séances du séminaire des 13 octobre, 24 novembre, 15 décembre 1993 et du 23 mars 1994. Au cours de

chacune d'elles, deux communications ont été faites, l'une sur le dispositif juridique français relatif à l'existence et à l'action des religions dans la République laïque, l'autre sur les initiatives prises par des instances islamiques en vue d'assurer une formation adéquate aux imams ou, plus largement, aux croyants musulmans désireux d'approfondir leur foi et leur connaissance scientifique de ces sources.

Dans le présent dossier, les exposés ont été regroupés thématiquement.

Le premier thème traite du **cadre et des ressources juridiques** aptes à rendre effectivement possible l'islam en France, compte tenu des pesanteurs historiques, politiques, administratives et psycho-sociologiques qui accompagnent la mise en œuvre de la loi. Les intervenants, qui se sont exprimés à titre personnel sur ce thème, sont connus pour les travaux qu'ils publient sur ce sujet.

Le second thème est plus nouveau et revêt un caractère d'actualité. La **formation des imams** est, en effet, en France, à l'origine de trois réalisations significatives : l'Institut musulman de la Mosquée de Paris, l'Université islamique de France, et l'Institut européen des Sciences humaines. Un exposé théorique sur l'imam et son rôle, présenté lors du travail de préparation, est joint à cet ensemble. Les intervenants, qui se sont exprimés sous leur propre responsabilité, ont mis en évidence la nécessité d'une acculturation des imams à la société française et, plus largement, européenne.

En fin de compte, la question sur la possibilité d'une médiation culturelle à partir de la situation et du rôle de l'imam en France reste ouverte et, à vrai dire, sans réponse formelle. Sans attendre que soient pleinement réalisées les deux conditions exposées pendant le séminaire, il est certain que des enquêtes sur le terrain rendraient manifeste le rôle de médiateur joué par des imams ou par d'autres croyants musulmans, car il ne découle ni d'un décret ni d'un profil de poste mais d'une manière de comprendre l'existence.

Au fil des exposés et des débats (incorporés dans le texte ou dans les notes), ce qui domine est la capacité d'un « islam transplanté » de pouvoir s'acclimater à une société non musulmane sécularisée dont l'État est laïque. Réciproquement, s'il est entendu que l'État laïque a le devoir de garantir l'exercice des diverses religions, la société française est appelée à effectuer un travail sur elle-même pour que les principes d'après lesquels elle prétend vivre s'appliquent aux réalités de l'islam.

Institut kurde de Paris

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

L'immigration et le fait religieux *Antonio Perotti*

ARTICLES

1973, 1983, 1993 : les chrétiens en première ligne
pour soutenir les immigrés *Yvan Gastaut*

Le lieu d'enterrement comme repère migratoire *Yassine Chaïb*

Les réfugiés kurdes d'Irak en France *Chirine Mohseni*

DOSSIER : Intermédiaires culturels : le champ religieux

Introduction *Pierre Toulat*

I. - Statut, rôle et formation de l'imam en France

Rôle et statut de l'imam en France *Mohammed Chaabaoui*

La notion d'imam selon l'Institut musulman de la
Mosquée de Paris *Abd El Hamid Chirane*

L'Université islamique de France : un instrument
d'intégration pour la seconde génération musulmane *Didier Ali Bourg*

L'Institut européen des Sciences humaines *Zuhair Mahmood*

II. - Le cadre et les ressources juridiques pour l'islam en France

Islam et laïcité *Émile Poulat*

Les pouvoirs publics et l'islam en France *Alain Boyer*

Le cadre juridique offert à l'exercice public du culte
musulman en France *Michel Brisacier*

L'Institut catholique de Paris et son statut dans la
France républicaine *Claude Bressolette*

NOTES DE LECTURE

« Le droit des religions en France » et « L'Institut
musulman de la Mosquée de Paris » (de Alain
Boyer) *Gilles Couvreur*

« Population, immigration et identité nationale en
France. XIX^e-XX^e siècle » (de Gérard Noiriel) *Michel Binet*

DOCUMENTATION

Maquette de la couverture : Julie Dubois
Photocomposition et impression : Corlet, Imprimeur, S.A.
Z.I. route de Vire - 14110 Condé-sur-Noireau
Dépôt légal : juin 1994 - N° d'ordre 4693
Commission paritaire : n° 70957
ISSN : 0995 - 7367